

# ARS Martinique

## [22\_972\_EC\_002] [[Risque alimentaire] Utilisation d'un régulateur de croissance sur les bananes\_Martinique\_972]

### 1. Synthèse du signalement

Lieu	Source	Déclarant	Référent CORRUSS	Date de création
972 - Martinique	ARS Martinique		Marion DREYER	08/08/2022 22:06
Typologie		Sous-typologie		Début de l'évènement
EC - Evènement d'ordre environnemental ou produit de consommation		Contamination ou altération de produit de consommation alimentaire		05/08/2022
Description initiale du déclarant				Transmis CORRUSS
<p>Une enquête de la DEETS, démarrée en avril 2022, a montré qu'un régulateur de croissance végétale utilisé pour promouvoir la maturation de certains fruits, l'ETEPHON, a fait l'objet d'une large utilisation par pulvérisation sur la banane, alors même qu'il est interdit sur ce fruit (il est cependant autorisé sur l'ananas à dose plus réduite). 25 des 37 échantillons prélevés par la DEETS étaient contaminés, dont 14 à des teneurs élevés. Tous les circuits de distribution sont concernés : vente en bord de route, GMS, marchés. La traçabilité dans les grandes surfaces a permis de retirer les produits suspects mais pas dans les autres circuits de distribution. Le groupe Fabre a arrêté ses promotions sur banane plantain et déréférencé le fournisseur (Marceline et Sinovacim). L'Étéphon serait importé illégalement en Martinique via Sainte Lucie, dans des petites bouteilles de Soda (120 €/l). Il est utilisé par pulvérisation, à la dose, au dire des personnes enquêtées, d'1 bouchon pour 10 litres d'eau, afin de donner un bel aspect jaune à la banane. Il s'agit d'une méthode très ancienne d'utilisation de ce produit, qui semble répandu largement sur le territoire. A noter également que 75 tonnes de bananes plantains sont importés chaque année en Martinique.</p>				08/08/2022 22:09
				Motif de signalement
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'appui ou de renfort</li> <li>- Demande d'appui à la communication</li> <li>- Risque médiatique</li> </ul>

Aucune entrée manuelle de la main courante

### 2. Informations complémentaires

- **Lieu(x) de l'évènement**

Département

Martinique

Commune(s)

## ARS Martinique

# [22\_972\_EC\_002] [[Risque alimentaire] Utilisation d'un régulateur de croissance sur les bananes\_Martinique\_972]

S'il s'agit d'établissement de santé, médico-social ou social, préciser la catégorie

Famille

Expositions environnementales

Nature

Alerte alimentaire

- **Si maltraitance(s) ou acte(s) de violence**

Y-a-t-il maltraitance ?

- **Impact de l'événement**

Impacts et conséquences

Potentiel impact médiatique par analogie à la problématique chlordécone.

L'événement peut avoir un impact médiatique

### 3. Mesures de gestion (lors de la déclaration du signalement)

- **Actions effectuées**

La DEETS a transmis au Procureur de la République (Article 40 du Code de procédure pénale) ces éléments afin qu'une enquête soit ouverte. A l'ouverture de la procédure, l'initiative reviendra au Parquet qui saisira les autorités administratives au besoin.

- **Actions en cours**

La Préfecture a pris les mesures suivantes :

- La DAAF répertorie l'ensemble des producteurs/distributeurs de banane,
- Les Douanes regarde les importations de bananes depuis la Dominique,
- Demande à l'ARS Martinique d'un état des lieux des connaissances sur l'impact sanitaire potentiel

- **Actions envisagées**

- La gendarmerie procédera à l'enquête judiciaire après saisine de la procureure.



ARS Martinique

## [22\_972\_EC\_002] [[Risque alimentaire] Utilisation d'un régulateur de croissance sur les bananes\_Martinique\_972]

### 4. Acteurs initialement informés

Préfecture (s)

Services de l'ARS

Procureur

### 5. Echanges d'informations réalisés via SISAC

**Le 08/08/2022 à 22:41 par l'acteur CORRUSS (DUS\_ Astreinte\_Technique)**

Bonsoir,

Je vous remercie pour vos éléments et j'en accuse bonne réception.

Bien à vous

Anne Cocheril  
Astreinte CORRUSS

**Le 09/08/2022 à 09:51 par l'acteur CORRUSS (Marion DREYER)**

Bonjour,

Une demande d'appui ou de renfort est cochée dans le signalement. Pourriez-vous nous préciser la demande?

Bien cordialement,

Marion DREYER  
CORRUSS

### 6. Aucun échange d'informations réalisé entre les acteurs